

Image not found or type unknown



Droit d'un actionnaire de sas minoritaire

Par **rv73**, le **23/08/2010** à **22:45**

Bonjour,

est ce qu'un associé minoritaire de SAS, n'ayant aucun statuts dans la société, à le droit de travailler en toute légalité sans aucun contrat de travail, pendant plus de un an ?

Est ce que cette associé peut prétendre à une indemnité sachant qu'il cède ses parts dans la société sans jamais avoir perçu une quelconque rémunération ?

Raoul